

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_098**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise TST en date du 11 mai 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réparation de conduite cassée,
Rue du Bargy.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la Rue du **Bargy** sera en demi-chaussée avec alternat manuel du **Samedi 20 Mai 2023 au Samedi 24 Mai 2023** La vitesse sera également limitée à **30km/h** et le stationnement interdit sur la zone de travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 11/05/2023

Le Maire,
Sandro PÉPIN

